

DECLARATION PREALABLE CAPD DU 13 JUIN 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Aujourd'hui, la CAPD traitera principalement de thématiques liées à la mobilité professionnelle des enseignants du premier degré. Ou plutôt, devrions nous parler de l'immobilité professionnelle...

En effet, depuis plusieurs années, les enseignants du Rhône ne peuvent plus mettre en place des projets personnels ou professionnels car chaque demande de disponibilité, de détachement, de formation se voit refusée pour la fameuse raison de « nécessité de service ».

A cette nécessité de service, le SNUipp/FSU aimerait opposer une « nécessité de création massive de postes »...ou une nécessité de « réel plan de rattrapage pour notre département sinistré ».

Depuis des années, les différentes organisations syndicales dénoncent le manque d'anticipation quant aux besoins du département. Pour nous, le manque d'enseignants dans notre département n'est malheureusement pas une surprise et nous ne sommes pas étonnés quand vous annoncez que les seuils ne pourront pas être revus à la baisse... et que même les promesses de début d'année sur l'amélioration du remplacement ne pourront pas être tenues en septembre prochain. Nous alertons depuis des années sur le manque de créations de postes, voire sur les suppressions de postes. Aujourd'hui nous récoltons les fruits de politiques sans ambition pour l'Ecole, qui dégradent fortement les conditions de travail de l'ensemble des enseignants.

Nous ne pouvons pas nous contenter du nombre de places offertes au concours pour le Rhône. En effet, les postes créés ne permettront pas à notre département de rattraper son retard. Vous serez toujours tenté dans ces conditions de continuer à limiter les changements de départements pour les collègues, de refuser toute disponibilité qui n'est pas de droit, tout détachement. Le droit à la formation des enseignants est encore loin d'être une réalité. Il faut donc dès aujourd'hui, demander une liste complémentaire d'importance afin de redonner un peu d'oxygène aux enseignants. Seule une réelle volonté de la part du ministère pour un rattrapage des postes manquants dans le Rhône permettra de pouvoir parler sereinement de mobilité professionnelle.